Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900302-20251204-CM20251241-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CLEDER 4 décembre 2025

Date de convocation : 28/11/2025
Date d'affichage : 28/11/2025
NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 27
Présents :
Votants :

L'an deux mil vingt-cinq, le quatre décembre, à 19h00, le Conseil Municipal de la commune de CLEDER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Noël EDERN, Maire
Présents : L'ensemble des conseillers municipaux : Jean-Noël EDERN – Roger GUILLOU – Nadine PLUCHON – Eric LE DUFF – Marlène ILHEU – Grégory HELLIO – Rachel BOUTOUILLER - Olivier LE BIHAN — Delphine PRIGENT - Sébastien LE LEZ - Edwige VAN GAALEN - Sylviane LETTY – Jean-François SALAUN - Natalia DELACOURCELLE – Valérie QUERE - Laurent PHILIP – Régis QUERE – Laura MILIN - Aurélie RIOU – Philippe BOREL – Marion CABIOCH – Jean-Paul JACQ – Charles de KERMENGUY – Gerda BOLTON DE BIE – Gwénaëlle ARGOUARCH – Ewen LE BORGNE – Philippe MONNIER
à l'exception de : - - - -
Procurations :

_____ a été élu secrétaire de séance.

4-1 Demande de DETR-DSIL 2026 et tout autre financement : Aménagement du Centre-bourg 2e tranche : rue de Plouescat-rue de Mestioual- déplacement de l'arrêt de bus du Centre-Bourg

A la suite de l'étude d'aménagement du Centre-Bourg, une première tranche de travaux a été menée dans les secteurs « rue de Kermargar-Place d'Ashburton » et « rue de l'Armorique-bas de la rue de Mestioual ».
La 2e tranche des travaux d'aménagement a fait l'objet d'une étude en 2025 par le FIA. Le projet initial a évolué :
-Il concernait à l'origine le secteur rue de Plouescat-haut de la rue de Mestioual.
-L'étude menée par le FIA a conclu au vif intérêt d'étendre l'emprise du projet :
-rue de Plouescat ;
-rue de Mestioual en entier ;
-place Charles de Gaulle : déplacement de l'arrêt de bus « hyper-centre-bourg » vers la rue de Streat-Glaz.

Les travaux ont plusieurs objectifs :
-amélioration de la sécurité des usagers en modifiant le tracé des voies et des intersections pour un meilleur partage des usages, et réfection de l'éclairage public obsolète et peu efficace pour la visibilité

Envoyé en préfecture le 16/12/2025
Reçu en préfecture le 16/12/2025
Publié le
ID : 029-212900302-20251204-CM20251241-DE

des piétons en traversée de chaussée ;
-réfection de la chaussée ancienne et dégradée ;
-modernisation et réfection des réseaux sous-chaussée (réseaux d'eau potable-eaux pluviales-assainissement).

Le département sera sollicité pour une participation financière pour le remplacement du tapis supérieur de la chaussée de la rue de Plouescat RD 10.

L'aide de l'Etat a déjà été sollicitée en 2025 sur le programme initial (550 000 € HT). L'estimatif du montant des travaux, suite au rendu de l'étude, est à présent de 1 100 000,00 € HT.
Une aide au titre de la DETR et de la DSIL 2026 est donc sollicitée à nouveau. De même, une aide du Département du Finistère « Volet 2 2025-2026 » est demandée, ainsi que toute autre subvention possible (Région, etc).

PLAN DE FINANCEMENT Aménagement Centre-Bourg 2e tranche rue de Plouescat-rue de Mestioual:

coût HT		Financement sollicité	
-Etudes et MOE :	100 000 €		
-Travaux :	1 000 000 €	-DETR 2025	60 000 €
		-Département volet 2	80 000 €
Total HT :	**1110 000 €**	-DETR/DSIL 2026	100 000 €
TVA :	220 000 €	-part communale	880 000 €
		-FCTVA : 200 000 €	
Total TTC :	1320 000 €		
Participation aux travaux sous MOA ext :			
Travaux SDEF :	60 000 €		
Travaux SIEA			

Après en avoir débattu, l'Assemblée sollicite, _____, l'attribution de la DETR/DSIL 2026, et de toute autre subvention possible, pour le projet de travaux de la 2e tranche du réaménagement urbain du Centre-Bourg, tel que décrit ci-dessus.

Fait à CLEDER, le __/__/2025
Pour extrait certifié conforme
Jean-Noël EDERN
Maire de CLEDER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de RENNES – 3 Contour de la Motte – dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication